

RCS : CANNES
Code greffe : 0602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00197
Numéro SIREN : 388 748 931
Nom ou dénomination : 20 20 TECHNOLOGIES

Ce dépôt a été enregistré le 07/05/2021 sous le numéro de dépôt 1556

1

BILAN - ACTIF



N°15949*03

Désignation de l'entreprise : SAS 20-20 TECHNOLOGIES Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise : Espace Guidetti 06370 MOUANS SARTOUX Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 8 8 7 4 8 9 3 1 0 0 1 1 9 Néant *

				Exercice N clos le, 31/10/2020			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORÉES	Frais d'établissement*	AB	AC				
	Frais de développement*	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	131 962	131 962		
	Fonds commercial (1)	AH	AI	3 567 198	115 753	3 451 444	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
	Autres immobilisations corporelles	AV	AU	963 237	752 873	210 365	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AW					
	Avances et acomptes	AX	AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV				
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	10 789	10 789		
	TOTAL (II)	BJ	BK	4 673 185	1 000 587	3 672 598	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	10 298	10 298	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	3 659 275	233 442	3 425 833
		Autres créances (3)	BZ	CA	835 863		835 863
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	23 712		23 712
Disponibilités		CF	CG	1 141 427		1 141 427	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	CI	69 807		69 807	
TOTAL (III)	CJ	CK	5 740 381	233 442	5 506 940		
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	10 413 566	1 234 029	9 179 538	
Renvois :	(1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: CP		(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété* :	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

Guilhem Confreys le Président le 30/11/21

Copyright Groupe ISA (2021) ISACOMETA

PC

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD



2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 - SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 20-20 TECHNOLOGIES		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)			DA	4 000 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px;" type="text" value="EK"/>)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	8 466	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input style="width: 50px;" type="text" value="BI"/>)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input style="width: 50px;" type="text" value="EJ"/>)			DG		
	Report à nouveau			DH	-1 941 545	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	425 550	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	2 492 471	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	6 635	
	Provisions pour charges			DQ	85 169	
	TOTAL (III)			DR	91 804	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligatoires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input style="width: 50px;" type="text" value="EI"/>)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	11 535	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	3 506 363	
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 589 603	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Compte régular.	Autres dettes			EA	68 408	
	Produits constatés d'avance (4)			EB	1 419 353	
TOTAL (IV)			EC	6 595 262		
Ecart de conversion passif *			ED	TOTAL (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	9 179 538		
RENVois	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			Écart de réévaluation libre		1D	
			Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	6 583 727	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

M

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

DGFIP N° 2052 - SD 2021

Formulaire obligatoire (article 33 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS 20-20 TECHNOLOGIES		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *				
		France		Exportations et livraisons intracomunitaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	684 584	FE	169 083	FF	853 667	
		FG	5 133 927	FH	1 343 451	FI	6 477 378	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	5 818 511	FK	1 512 534	FL	7 331 045	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	53 189	
	Autres Produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	7 384 234
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	747	
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	3 914	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	2 065 921	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					EX	98 296	
	Salaires et traitements *					FY	1 940 428	
	Charges sociales (10)					FZ	824 280	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	95 034
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	28 615
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	19 280	
	Autres charges (12)					GE	1 859 618	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	6 936 133
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	448 100	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH	(III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI	(IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					QQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	448 101	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 - SD 2021

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 20-20 TECHNOLOGIES		Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				1		2	
						3	
						4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	3 697 930	KE	1 229
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]	KJ		KK	KL
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]	KM		KN	KO
		Installations gales, agencés, aménagements des constructions	[Dont Composants M2]	KP		KQ	KR
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants M3]	KS		KT	KU
		Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	348 139	KW	KK 29 068
		Matériel de transport *		KY	3 846	KZ	LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	539 020	LC	LD 43 164
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
		Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ
		Avances et acomptes		LK		LL	LM
		TOTAL III		LN	891 005	LO	LP 72 232
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M
Autres participations			8U		8V	8W	
Autres titres immobilisés			IP		IR	IS	
Prêts et autres immobilisations financières			IT	10 789	IU	IV	
TOTAL IV			LQ	10 789	LR	LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				8G	4 599 724	8H	8J 73 461
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	
				1		3	
				2		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LW	3 699 159
CORPORELLES	Terrains			IP		LY	LZ
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA	MC
		Sur sol d'autrui		IR		MD	ME
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG	MH
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	MK
		Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM	MN 377 208
		Matériel de transport		IV		MP	MQ 3 846
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	MT 582 183
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV	MW
		Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	NA
	Avances et acomptes		NC		ND	NE	
	TOTAL III		IY		NG	NH 963 237	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU	ØW
	Autres participations			IO		ØX	ØZ
	Autres titres immobilisés			I1		2B	2C
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	2F 10 789
	TOTAL IV			I3		NJ	NK 10 789
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	ØL 4 673 185

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis - SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts.)

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 20-20 TECHNOLOGIES					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice N clos le 31/10/2020						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.</p> <p>(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.</p> <p>(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.</p> <p>(4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.</p> <p>(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".</p>						
CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL						
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....					-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....					=	
<p>Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.</p> <p>Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.</p> <p>Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.</p>						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

R

6 AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 - SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 20-20 TECHNOLOGIES Néant *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	246 195	PF	1 520	PG		PH	247 715
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		FU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	229 396	QE	20 982	QF		QG	250 378
	Matériel de transport	QH	3 846	QI		QJ		QK	3 846
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	426 116	QM	72 532	QN		QO	498 648
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	659 358	QV	93 514	QW		QX	752 873
TOTAL GENERAL (I + II+ III)		ØN	905 553	ØP	95 034	ØQ		ØR	1 000 587

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres Immo incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Inst. gales, agenc. et am. divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO		
Total général (I + II + III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP+NO+NX)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ		

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

m

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 - SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 20-20 TECHNOLOGIES				Néant <input type="checkbox"/> *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
	Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
Provisions pour garanties données aux clients		4E	4F	4G	4H				
Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J	4K	4L	4M				
Provisions pour amendes et pénalités		4N	4P	4R	4S				
Provisions pour pertes de change		4T	4U	4V	4W				
Provisions pour pensions et obligations similaires		4X	72 524	4Y	12 645	4Z	5A	85 169	
Provisions pour impôts (1)		5B		5C		5D	5E		
Provisions pour renouvellement des immobilisations *		5F		5H		5J	5K		
Provisions pour gros entretien et grandes révisions		EO		EP		EQ	ER		
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		5R		5S		5T	5U		
Autres provisions pour risques et charges (1)		5V		5W	6 635	5X	5Y	6 635	
TOTAL II	5Z	72 524	TV	19 280	5W	TX	91 804		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5			
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X			
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	205 127	6U	28 615	6V	301	6W	233 442
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z	7A		
TOTAL III	7B	205 127	TY	28 615	TZ	301	UA	233 442	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	277 651	UB	47 895	UC	301	UD	325 246	
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 	UE	47 895	UF	301				
		UG		UH					
		UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.						10			
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

R

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE***

DGFIP N° 2057 - SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 20-20 TECHNOLOGIES		Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	10 789	UV		UW 10 789	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	258 598		258 598		
	Autres créances clients	UX	3 400 676		3 400 676		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation autrement constituée* UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY	10 365		10 365		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	11 549		11 549		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	148 699		148 699	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	13 066		13 066	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	652 184		652 184		
	Charges constatées d'avance	VS	69 807		69 807		
	TOTAUX		VT	4 575 734	VU	4 564 945	VV 10 789
RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	3 506 363		3 506 363		
Personnel et comptes rattachés		8C	374 413		374 413		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	228 128		228 128		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	963 797		963 797		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	23 265		23 265		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	68 408		68 408		
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L	1 419 353		1 419 353		
TOTAUX		VY	6 583 727	VZ	6 583 727		
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD			

Copyright Groupe ISA (2021) ISA.COM.PTA

20-20 TECHNOLOGIES

**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 4 000 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 323 CHEMIN DES PLAINES
ESPACE GUIDETTI - 06370 MOUANS SARTOUX

388 748 931 RCS CANNES**

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 AVRIL 2021

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2020

TROISIEME DECISION

L'associée unique approuve la proposition de la Présidence et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 425 550 euros, décide de l'affecter de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice pour	425 550 euros
A l'apurement du compte « Report à nouveau » débiteur pour s'élevant ainsi à – 1 515 995 euros	425 550 euros

Conformément aux dispositions légales, l'associée unique prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des trois derniers exercices.


CERTIFIE CONFORME
LA PRESIDENCE
PHILIPPE LAZIOSI



KPMG Audit
51, avenue Simone Veil
Zac Meridia
CS 31043
06205 Nice cedex
France

Téléphone : +33 (0)4 92 00 34 80
Télécopie : +33 (0)4 93 01 26 09
Site internet : www.kpmg.fr

20-20 Technologies S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 octobre 2020
20-20 Technologies S.A.S.
Siège social : 323, chemin des Plaines - Espace Guidetti
06370 Mouans Sartoux
Ce rapport contient 27 pages
Référence : JE-212-131



KPMG Audit
51, avenue Simone Veil
Zac Meridia
CS 31043
06205 Nice cedex
France

Téléphone : +33 (0)4 92 00 34 80
Télécopie : +33 (0)4 93 01 26 09
Site internet : www.kpmg.fr

20-20 Technologies S.A.S.

Siège social : Siège social : 323, chemin des Plaines - Espace Guidetti
06370 Mouans Sartoux
Capital social : €4.000.000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 octobre 2020

A l'attention de l'Associé unique de la société 20-20 Technologies S.A.S.,

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 20-20 Technologies S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

Réserve pour limitation : dans notre rapport du 21 avril 2020 relatif à l'exercice clos le 31 octobre 2019, nous avons formulé une réserve en raison de l'absence de documentation relative à l'évaluation des fonds commerciaux inscrits à l'actif du bilan au 31 octobre 2019 pour une valeur nette de €. 3 450 216. Pour les mêmes raisons, nous n'avons pas été en mesure de conclure sur la valorisation de ces actifs qui est inchangée dans les comptes de l'exercice clos au 31 octobre 2020.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} novembre 2019 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A l'exception de l'incidence éventuelle du point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président du Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nice, le 23 avril 2021

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



John Evans
Associé

BILAN ACTIF

ACTIF	Valeurs au 31/10/20			Valeurs au 31/10/19
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	131 962	131 962		1 520
Fonds commercial (1)	3 567 198	115 753	3 451 444	3 450 216
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	963 237	752 873	210 365	231 647
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	10 789		10 789	10 789
TOTAL (I)	4 673 185	1 000 587	3 672 598	3 694 171
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	10 298		10 298	10 298
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	3 659 275	233 442	3 425 833	2 525 929
Autres créances (3)	835 863		835 863	234 747
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	23 712		23 712	23 712
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 141 427		1 141 427	352 892
Charges constatées d'avance (3)	69 807		69 807	283 851
TOTAL (II)	5 740 381	233 442	5 506 940	3 431 428
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL(I + II + III + IV + V)	10 413 566	1 234 029	9 179 538	7 125 599
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

PASSIF	Valeurs au 31/10/20	Valeurs au 31/10/19
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 0)	4 000 000	4 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	8 466	8 466
Réerves statutaires ou contractuelles		
Réerves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-1 941 545	-1 859 505
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	425 550	-82 040
SITUATION NETTE	2 492 471	2 066 921
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	2 492 471	2 066 921
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (I) Bis		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	6 635	
Provisions pour charges	85 169	72 524
TOTAL (II)	91 804	72 524
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	11 535	2 011
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	3 506 363	1 974 803
Dettes fiscales et sociales	1 589 603	978 767
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	68 408	24 284
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	1 419 353	2 006 288
TOTAL (III)	6 595 262	4 986 153
Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	9 179 538	7 125 599
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an	6 583 727	4 984 143
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

COMPTES DE RÉSULTAT

	Du 01/11/19 Au 31/10/20	% CA	Du 01/11/18 Au 31/10/19	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises <i>dont à l'exportation :</i>						
Production vendue (biens et services) <i>dont à l'exportation : 1 512 534</i>	7 331 045	100	6 547 033	100	784 012	12
Montant net du chiffre d'affaires	7 331 045	100	6 547 033	100	784 012	12
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	53 189	1	497 238	8	-444 049	-89
Autres produits						
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	7 384 234	101	7 044 271	108	339 963	5
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	747		27 565		-26 818	-97
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements	3 914				3 914	
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	2 065 921	28	2 905 646	44	-839 725	-29
Impôts, taxes et versements assimilés	98 296	1	93 146	1	5 150	6
Salaires et traitements	1 940 428	26	1 997 248	31	-56 820	-3
Charges sociales	824 280	11	858 348	13	-34 068	-4
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amortissements	95 034	1	94 642	1	392	
Sur immobilisations : dot. aux dépréciations						
Sur actif circulant : dot. aux dépréciations	28 615		20 297		8 319	41
Dotations aux provisions	19 280		8 432		10 848	129
Autres charges	1 859 618	25	1 118 072	17	741 546	66
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	6 936 133	95	7 123 396	109	-187 262	-3
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	448 100	6	-79 124	-1	527 225	666
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée (III)						
Perte ou bénéfice transféré (IV)						
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs						
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs						

PRÉAMBULE

L'exercice social clos le 31/10/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/10/2019 avait également une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice s'élève à 9 180 192 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 425 550 €.

Les comptes ont été arrêtés par le Président du Conseil d'administration le 6 avril 2021.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

À la date d'arrêté des comptes, l'épidémie de coronavirus Covid-19 n'a pas eu d'incidence significative pour la société. Ce contexte épidémique étant cependant évolutif et incertain, il est difficile d'en mesurer les éventuels impacts futurs pour la société.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et ce, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les taux retenus selon le mode linéaire sont les suivants :

Constructions : 4 %

Installations générales et aménagements : 10%

Matériel de transport : 20 à 25%

Matériel de bureau et informatique : 33.33%

Mobilier: 20%

La réforme des actifs n'a aucune conséquence sur le compte de résultat et les capitaux propres à l'ouverture de l'exercice.

Les logiciels acquis sont amortis sur une durée de 1 an.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

A la clôture de l'exercice, les dettes que les événements en cours ou survenus rendent probables et dont l'objet est nettement précisé sont inscrits au passif du bilan en provisions pour risques et charges.

Les provisions pour litiges commerciaux et prud'homaux sont constituées sur la base de demandes chiffrées. Les montants réclamés sont révisés par la direction financière de la société sur la base d'une analyse du risque par le service juridique ou des avocats en charge des affaires.

PROVISIONS POUR INDEMNITÉS DE DÉPARTS À LA RETRAITE

L'engagement de l'entreprise en matière d'indemnités de départ à la retraite se traduit dans les comptes par une provision pour risques et charges d'un montant de 85 168.83 €. Les évaluations ont été faites selon la méthode des unités de crédit projetées qui évalue la valeur probable du passif social, année par année, en considérant que chaque année de service donne droit à une unité de prestation sur la base du salaire en fin de carrière et des droits acquis à terme. Les principales hypothèses retenues pour le calcul sont :

- Un départ volontaire à 67 ans,
- Une majoration de charges sociales de 46%,
- Un profil d'évolution de carrière de 3%,
- Un turn-over élevé, à savoir : le taux moyen de sortie par âge se situe dans une fourchette de 7,5% à 20% pour les cadres et les con-cadres
- Une table de mortalité INSEE 2017
- La convention collective SYNTEC pour le calcul du montant des indemnités,
- Un taux d'actualisation 0.45%.

Les règlements attendus s'étalent de 2025 à 2057 de façon relativement linéaire.

PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION D'ACTIF

Elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Nous maintenons le principe de continuité d'exploitation au regard des perspectives en cours et de la bonne réalisation du budget d'exploitation (conditions d'exploitation) et de trésorerie (sources de financement).

NOTES SUR LE BILAN : ACTIF

FONDS COMMERCIAL

FONDS COMMERCIAL	VALEUR BRUTE	AMORT. /PROVIS.	VALEUR NETTE	TAUX
FONDS ACHETÉ	310 926	115 753	195 173	33,33 %
FONDS RÉÉVALUÉ				
FONDS REÇU EN APPORT	3 255 043		3 255 043	
TOTAL	3 565 969	115 753	3 450 216	

Étant donné que les « fonds commerciaux » ne sont pas directement rattachables à une nature d'actif, ces derniers n'ont pas été affectés comptablement aux actifs sous-jacents et sont donc comptabilisés dans leur intégralité dans le poste "fonds commercial" comme détaillé ci-dessous :

- Fonds achetés :

La société comptabilise à l'actif du bilan 2 fonds commerciaux pour une valeur brute de 310 926 euros dont :

- un acheté en 2011 à hauteur de 115 753 € auprès de la société Logiciel Optim Concept, amortis à 100% à la clôture de l'exercice ;
- un acheté en 2008 à hauteur de 195 164 € auprès de la société CONCEPTOR, et non amorti.

- Fonds reçu en apport :

Les malis de fusion découlant des transmissions universelles de patrimoine des sociétés acquises sont comptabilisées en fonds commercial (# 207 100) :

- 2020 France pour 20 052 €
- Laziosi Finance pour 587 323 €
- Conseil Matériel Services (CMS) pour 268 141 €
- Planit SA pour 2 379 536 €

Lorsqu'ils ne sont pas représentatifs d'éléments individualisés et sont évalués sur la base d'un portefeuille « normatif » (ensemble d'éléments fongibles), ils sont assimilables au fonds commercial dont l'utilisation peut être présumée sans limite prévisible. Il n'est donc pas amorti et doit faire l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture, au niveau du groupe d'actifs auquel il est affecté (niveau auquel il est géré et ses performances suivies).

La valeur nette comptable de ces actifs incorporels s'élève à 3 451 444 € à la clôture 31 octobre 2020.

Malgré les restructurations au sein de la société 20-20 Technologies France S.A.S. imposées par la stratégie du groupe 20-20 Technologies Inc et les pertes cumulées des exercices antérieurs, ces fonds commerciaux conservent une valeur vénale et un potentiel de résultat pour les exercices futurs.

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Néanmoins, aucun test de dépréciation n'a été mis en œuvre à la clôture de l'exercice 31 octobre 2020 permettant de confirmer cette valorisation.

ACTIF IMMOBILISÉ

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

ACTIF IMMOBILISÉ	À L'OUVERTURE	AUGMENTATION	DIMINUTION	A LA CLÔTURE
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 697 930	1 229		3 699 159
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	891 005	72 232		963 237
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	10 789			10 789
TOTAL	4 599 724	73 461		4 673 185

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	A L'OUVERTURE	DOTATION	REPRISES	A LA CLÔTURE
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	246 195	1 520		247 715
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	659 358	93 514		752 873
TOTAL	905 553	95 034	0	1 000 587

ÉTAT DES CRÉANCES

ÉTAT DES CRÉANCES	MONTANT BRUT	À UN AN	À PLUS D'UN AN
ACTIF IMMOBILISÉ	4 673 185		4 673 185
ACTIF CIRCULANT ET CHARGES D'AVANCE	5 741 035	5 741 035	
TOTAL	10 414 220	5 741 035	4 673 185

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION

NATURE DES PROVISIONS	A L'OUVERTURE	AUGMENTATION	UTILISÉES	NON UTILISÉES	A LA CLÔTURE
STOCKS ET EN-COURS					
COMPTES DE TIERS	205 127	28 615	301	0	233 442
COMPTES FINANCIERS					
TOTAL	205 127	28 615	301	0	233 442

Au cours de l'exercice 2020, la provision comptabilisée au 31 octobre 2020 a augmenté d'environ 14%, passant de 205 127 € au 31 octobre 2019 à 233 442 € en 2020, notamment dû à l'augmentation de créances douteuses en accord avec la direction pour un total de 28 615€.

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

NOTES SUR LE BILAN : PASSIF

CAPITAL SOCIAL

MOUVEMENTS DES TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE	CAPITAL SOCIAL
TITRES EN DÉBUT D'EXERCICE	4 000 000	1	4 000 000
TITRES ÉMIS			
TITRES REMBOURSÉS OU ANNULÉS			
TOTAL	4 000 000	1	4 000 000

L'associé unique de la société est la société 20-20 Technologies Inc. domiciliée à Laval au Québec qui détient 100% du capital social de 2020 Technologies France S.A.S.

CAPITAUX PROPRES

POSTES DU BILAN	MONTANT AU 31 OCTOBRE 2019	AFFECTATION RÉSULTAT EXERCICE PRÉCÉDENT	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	RECAPITALISATION	MONTANT AU 31 OCTOBRE 2020
CAPITAL	4 000 000				4 000 000
RÉSERVE LÉGALE	8 466				8 466
AUTRES RÉSERVES	0				0
REPORT À NOUVEAU	(1 859 504)	(82 040)			(1 941 545)
RÉSULTAT	(82 040)	82 040	425 550		425 550
TOTAL	2 066 922	0	425 550	0	2 492 471

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

PROVISIONS

NATURE DES PROVISIONS	A L'OUVERTURE	AUGMENTATION	UTILISÉES	NON UTILISÉES	A LA CLÔTURE
PROVISION ENGAGEMENT RETRAITE	72 525	12 645	0	0	85 170
PROVISION POUR AMENDES & PÉNALITÉS	0	0	0	0	0
PROVISION PERTES FUTURES	0	6 635	0	0	6 635
AUTRES LITIGES	0	0	0	0	0
TOTAL	72 525	19 280	0	0	91 805

ÉTAT DES DETTES

ETAT DES DETTES	MONTANT TOTAL	DE 0 À 1 AN	DE 1 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT				
DETTES FINANCIÈRES DIVERSES				
FOURNISSEURS	3 505 709	3 505 709		
DETTES FISCALES & SOCIALES	1 593 603	1 593 603		
AUTRES DETTES	64 408	64 408		
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	1 419 353	1 419 353		
TOTAL	6 583 727	6 583 727		

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

DÉTAIL DES POSTES CONCERNÉS PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	PCG	MONTANT
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	48600000	69 807
TOTAL		69 807

Le solde du compte est composé principalement des dépenses engagées pour des salons et des abonnements de services relatifs aux exercices 2020/2021.

CHARGES À PAYER

DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	PCG	MONTANT
FACTURES NON PARVENUES	40810000, 40820000	73 302
TOTAL		73 302

DETTES FISCALES ET SOCIALES	PCG	MONTANT
CONGÉS PAYÉS	42820000	187 493
BONUS À PAYER	42850000	99 838
PERSONNEL - AUTRES CHARGES A PAYER	428500000, 428500010	86 949
CHARGES/CONGÉS PAYÉS	43820000	89 997
BENEFICES POUR VENTES A PAYER	43850000	24 618
EFFORT CONSTRUCTION	43861000	8 359
TAXE APPRENTISSAGE	43862000	-220
FORMATION CONTINUE	43863000	831
CVAE	44861000	1
CFE	44862000	2 468
C3S	44863000	0
TVTS	44864000	7 513
AGEFIPH	44865000	3 383
AVANTAGES SOCIAUX À PAYER	44210000	9 900
TVA COLLECTÉE 20%	44571200	0
TVA FACTURE À ÉMETTRE	44587000	43 309
TOTAL		564 439

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	PCG	MONTANT
PCA	487000020	1 419 353
TOTAL		1 419 353

Le solde est composé des revenus différés attachés aux contrats pluriannuels de maintenance et de location de licences.

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

TRANSFERT DE CHARGES

Les transferts de charges comptabilisés au titre de l'exercice 2019 s'établissent à 52 888 €. Ils correspondent aux avantages en nature accordés à certains salariés de mise à disposition de véhicules ainsi qu'aux transferts de charges aux autres entités 2020.

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

	CHARGES	PRODUITS
AMENDES & PÉNALITÉS	0	0
PRODUITS SUR EXERCICE ANTÉRIEURE	0	0
FRAIS EXCEPTIONNELS	0	0
ITEM S DIVERS (PCG 671 000 010)	22 551	0

INFORMATION SUR LE CHIFFRES D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires global toutes activités confondues s'élève à 7 331 045 € hors taxes. Les ventes se répartissent comme suit :

TYPE DE CLIENTS	ZONES GÉOGRAPHIQUES	MONTANT
EXTERNE	FRANCE	5 685 323
EXTERNE	UNION EUROPÉENNE	951 727
EXTERNE	HORS UNION EUROPÉENNE	693 995
TOTAL		7 331 045

AUTRES ÉLÉMENTS DE L'EXERCICE

EFFECTIF MOYEN

CATÉGORIE	EFFECTIF MOYEN
CADRES	15.6
EMPLOYÉS ET OUVRIERS	20.1
TOTAL	35.7

ENTREPRISES LIÉES

INFORMATIONS CONCERNANT LE BILAN:

TITRES DE PARTICIPATION	0
PROVISIONS SUR TITRES DE PARTICIPATION	0
PROVISIONS PERTES FILIALES	0
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	51 828
COMPTES COURANTS DÉBITEURS	0
PROVISIONS SUR C/C	0
AUTRES CRÉANCES	650 148
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	3 282 638
COMPTES COURANTS CRÉDITEURS	0
AUTRES DETTES	0

INFORMATIONS CONCERNANT LE COMPTE DE RESULTAT :

PRODUITS FINANCIERS DES PARTICIPATIONS	0
DOTATIONS AUX PROVISIONS FINANCIÈRES	0
PRODUITS SUR COMPTES COURANTS	0
CHARGES SUR COMPTES COURANTS	0
CHIFFRES D'AFFAIRES GROUPE INTERCO	7 602
ACHATS GROUPE INTERCO	2 292 667

TYPE D'ENGAGEMENT	MONTANT
ENGAGEMENTS DONNES : AVALS, CAUTIONNEMENTS ET GARANTIES	354 571
ENGAGEMENTS REÇUS	0

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Les engagements sont composés de :

- Engagement quant au bail immobilier des locaux
- Engagement quant au bail des voitures
- Engagement quant au bail des biens meubles (photocopieur)

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

HONORAIRES ET MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes au titre du contrôle légal des comptes s'élèvent à 30 000€ pour l'exercice clos le 31 octobre 2020.

SOCIÉTÉ MÈRE ÉTABLISSANT LES COMPTES CONSOLIDÉS

La consolidation des données est effectuée par la compagnie mère, 2020 Technologies Inc. qui est une compagnie consolidée en vertu de la Loi sur les sociétés par action du Québec.

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

Dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle, le Compte Personnel Formation (CPF) a remplacé le Droit Individuel à la Formation (DIF), depuis le 1er janvier 2015. Les heures accumulées au titre du DIF par les collaborateurs au 31 octobre 2019 sont transférées à l'initiative des salariés sur le CPF. Les droits liés au CPF sont désormais attachés à chaque salarié, et l'accompagnent durant toute sa vie professionnelle, indépendamment de son employeur.

ÉLÉMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun élément postérieur à la clôture ayant un impact sur les soldes à la date d'arrêté des comptes.